

DECISION

fixant la composition de la commission de sélection pour le recrutement ouvert par la voie du détachement en faveur des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi, organisé par l'Université Paris Saclay, session 2024, dans les corps suivants :

- **TECH BAP J, emploi-type J4C42- - Technicien-ne en gestion administrative**

Le président de l'université Paris-Saclay,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu l'article 93 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le décret n° n° 2020-569 du 13 mai 2020 fixant pour une période limitée les modalités dérogatoires d'accès par la voie du détachement à un corps ou cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie supérieure instituées en faveur des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés ;

Vu l'arrêté du 25 mars 2025 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture de concours externes et internes pour le recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale et fixant le nombre et la répartition des postes offertes à ces concours ;

Vu l'arrêté du 25 mars 2025 fixant le nombre d'emplois offerts au titre de l'année 2025 aux fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés pour l'accès au corps des techniciens de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur.

DÉCIDE

Article 1^{er} : La commission de sélection pour le recrutement ouvert par la voie du détachement en faveur des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi, organisé par l'Université Paris Saclay, session 2025, dans le corps de TECH BAP J, emploi-type J4C42- Technicien-ne en gestion administrative.

est composée ainsi qu'il suit :

Madame Claire CRINON, université Paris-Saclay, présidente de la commission ;

Madame Olivia Privat, université Paris-Saclay, membre de la commission ;

Monsieur Stéphane DROUIN, université Paris-Saclay, membre de la commission ;

Monsieur Axel DUCALCON, université Paris-Saclay, membre de la commission.

Article 2 : Le président de l'université Paris-Saclay est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Orsay, le 28 avril 2025


université
PARIS-SACLAY
Directeur des Ressources Humaines
Renaud SIOLY